

CONSEIL FÉDÉRAL

*Procès-verbal de la séance du 20 octobre 1933*¹

1636. Activité politique du colonel Fonjallaz.

Verbal.

M. le chef du département militaire désire connaître l'opinion du conseil au sujet de l'activité politique du colonel Fonjallaz, chargé de cours à l'école des sciences militaires. Cet officier est à la tête d'un comité qui publie le journal «Le Fasciste», il a été reçu par M. Mussolini² en qualité de chef du fascisme suisse et il représente en Suisse le mouvement en faveur de «l'universalité de Rome»³. Cette activité est-elle compatible avec la nature de l'enseignement qu'il donne à l'école des sciences militaires?

Le conseil répond négativement à cette question. Sans doute doit-on se montrer large en ces matières et ne pas intervenir sans nécessité dans l'activité politique des membres du corps enseignant. Mais en l'espèce il s'agit de cours destinés à des instructeurs ou à de futurs instructeurs, et l'on doit veiller que les théories fascistes ne soient pas répandues dans ce corps du haut d'une chaire fédérale. D'autre part, il ne serait ni équitable ni prudent de frapper le colonel Fonjallaz immédiatement et sans l'avoir entendu. Il ne faudrait pas, en particulier, qu'en Italie, où son nom jette un certain éclat, son éloignement puisse être considéré comme un acte inamical de la Suisse.

M. le chef du département militaire déclare, en conséquence, qu'il invitera le colonel Fonjallaz à choisir entre son activité politique et son enseignement à l'école des sciences militaires. Au cas où cet officier donnerait la préférence à son activité politique, son enseignement cesserait au printemps prochain.

Le conseil se déclare d'accord⁴.

1. Absents: Schulthess, Häberlin et Musy.

2. Cf. la lettre du Ministre Wagnière au Chef du Département politique, Motta, du 18 octobre 1933:

Je viens d'avoir la visite du Colonel Fonjallaz qui tenait, par correction, à me faire connaître le but de son voyage à Rome.

Il a obtenu, par l'entremise de la Légation d'Italie à Berne, une audience du Chef du Gouvernement pour lui et pour une quarantaine de citoyens suisses qui l'accompagnaient. [...] (E 2001 (C) 4/104).

3. Comités d'action pour l'universalité de Rome (C.A.U.R.) fondés en juillet 1933, organisation de propagande à destination de l'étranger, présidée par E. Coselschi, dépendant du Ministère des Affaires étrangères.

4. Pour la suite de cette affaire cf. PVCF du 31 octobre 1933 (E 1004 1/342):

[...]

Der Vorsteher des Militärdepartements wurde beauftragt, Herrn Oberst Fonjallaz zu sich kommen zu lassen und ihm einen ... Rücktritt nahezulegen. Diesem Auftrag hat der Sprechende [Minger] Folge gegeben und konnte denn auch den Obersten Fonjallaz zum Verzicht auf seinen Lehrauftrag an der militärwissenschaftlichen Abteilung der Eidgenössische Technische Hochschule, sowie zur Einreichung eines Gesuches um Entlassung aus der Wehrpflicht bewegen.

Von dieser Mitteilung wird am Protokoll Vormerk genommen.